



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46  
Télécopie : 04 67 89 35 88

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 2 DECEMBRE 2020 A 18H30

L'an deux mille vingt et le 2 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

**PRESENTS** : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - S. PASTUREL - J-M. CARCELLER - J-F CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - - S. TOMCZAK - O. MAILLET - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

**EXCUSEE** : N. SOUCAILLE (représentée par S. PASTUREL).

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Mme Simone Pasturel donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020, approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, Mme Monique DEMBELE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Monique DEMBELE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, la surface de la salle ne permettant pas le respect des gestes barrières en vigueur en présence de public (article 2121-18 du CGCT).

Le Conseil Municipal accepte le huis clos à l'unanimité. Le public est donc invité à quitter la séance.

## ORDRE DU JOUR

**1/ Présentation du futur policier municipal.**

**2/ Création d'une commission extra-municipale « Patrimoine ».**

**3/ Demandes de subvention pour réfection de réseaux Eaux Usées et eau Potable, Rue de Sainte Foi.**

**4/ Personnel communal.**

**5/ Questions diverses.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- une demande de complément de subvention auprès du Département de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau :

- pour remplacement de la chloration ainsi que des tuyauteries de refoulement dans le cadre de la DUP de Roquefourcade. En effet, le cabinet d'études n'a pas pris en compte ces éléments dans son étude sur la réhabilitation des réservoirs de Fontcendrouze.
- pour prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et de missions connexes dans le cadre de la DUP de Roquefourcade, frais qui n'ont pas été pris en compte par les organismes financeurs.

Ces deux dossiers peuvent être traités conjointement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter les demandes de subvention correspondantes auprès de ces deux entités.

- une demande émanant de Maître FRUTOSO, notaire, concernant la renonciation de la commune au droit de préemption sur le lotissement JCC.

Le Conseil Municipal propose de prendre l'avis du service urbanisme de la communauté de communes Sud-Hérault.

L'ordre du jour est alors abordé.

**1/ Présentation du futur policier municipal.**

Monsieur le Maire introduit M. Michel Bonnet, futur policier municipal. M. Bonnet, autorisé à assister à la séance, se présente brièvement.

Actuellement en fonction au sein de la gendarmerie de Capestang, il intervient sur la commune depuis 2017. Il intégrera la collectivité le 8 janvier 2021 par un stage probatoire de deux mois. A son terme, il effectuera la Formation Initiale d'Application (FIA) d'une durée de 60 jours répartis sur une année.

Monsieur le Maire et tous les membres du conseil municipal lui souhaitent la bienvenue au sein de la collectivité et précisent que cette embauche répond à une réelle attente de la population cruzyate.

**2/ Création d'une commission extra-municipale « Patrimoine ».**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pasturel, à l'origine de la création de la commission extra-municipale « Patrimoine », commission qui aura pour mission d'aider les élus en charge

du Patrimoine en termes de constats, de conseils et d'actions relatives à la sauvegarde du patrimoine communal. Son rôle sera essentiellement consultatif.

Dans l'immédiat, elle interviendra principalement sur la gestion du patrimoine de l'église.

Mme Pasturel donne lecture de la charte de fonctionnement de ladite commission ainsi que des membres bénévoles qui la composent (13 membres actuellement).

Monsieur le Maire informe le conseil que la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'église débutera le 14 décembre prochain par les extérieurs.

La création de la commission extra-municipale « Patrimoine » est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

### **3/ Demandes de subvention pour réfection de réseaux Eaux Usées et Eau Potable, Rue de Sainte Foi.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux devis ont été demandés à l'entreprise Colas : le premier pour la réfection du réseau Eaux Usées d'une portion de la rue de Sainte Foi, pour un montant HT de 75 822.75 € et le deuxième de 93 498 € HT pour la réfection du réseau Eau Potable de cette même portion.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer les demandes de subvention correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Hérault.

Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

### **4/ Personnel communal.**

Le contrat relatif à la gestion de l'agence postale étant arrivé à son terme, il convient de revoir le poste correspondant. Etant donné que ce poste est conditionné à la convention établie avec La Poste en 2016, Monsieur le Maire propose d'établir un contrat à durée déterminée de 3 ans en application de l'article 3-3-3° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Ce dernier permet aux communes de moins de 1000 habitants de recruter des contractuels sur des emplois permanents.

Il convient donc de délibérer pour créer cet emploi permanent spécifique.

Cet emploi sera proposé à l'agent actuellement en fonction sur ce poste. Monsieur le Maire suggère une quotité de travail de 18 heures par semaine répartis sur 5 jours ou lieu de 6 avec augmentation de la plage horaire quotidienne (9 h -12 h au lieu de 9h30-12h).

Après discussion et vote (8 voix contre 7), le conseil municipal décide que l'agence postale communale sera ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et sera donc fermée le samedi matin. Il valide également la création de l'emploi permanent qui en découle.

Parallèlement, il nous a été accordé la possibilité de recruter un contrat aidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à raison de 20 h/semaine avec prise en charge de l'Etat à hauteur de 65 %. La personne pressentie pourra aider au service de restauration scolaire, assurer la désinfection des locaux scolaires ainsi que le nettoyage de la bibliothèque et de la salle des associations en soutien du personnel titulaire.

Régime indemnitaire pour le personnel titulaire : Monsieur le Maire propose les montants de Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à verser au personnel titulaire sur le mois de décembre 2020. Après discussion, le conseil municipal approuve les montants proposés.

Le secrétaire de séance,

*M. Joli*

Le Maire,

